



MAIRIE D'APCHAT  
LE BOURG  
63420 APCHAT

Tél./Fax : 04 73 71 80 07  
mairie.apchat@wanadoo.fr

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (article L 2121-14).

Le compte administratif 2017 a été voté le 06 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (recette d'assainissement, estives) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	55 063,28 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	72 149,97 €	Recettes des services	6 028,49 €
Autres dépenses de gestion courante	29 900,16 €	Impôts et taxes	113 822,65 €
Dépenses financières	2 803,36 €	Dotations et participations	103 588,95 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	15 035,89 €
Atténuation de produits	306,18 €	Recettes exceptionnelles	3 058,03 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	4,32 €
Total dépenses réelles	160 222,95 €	Autres recettes - Atténuation de charges	887,58 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	11 562,04 €	Total recettes réelles	242 425,91 €
Virement à la section d'investissement	0,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 576,07 €
<b>Total général</b>	<b>171 784,99 €</b>	<b>Total général</b>	<b>246 001,98 €</b>

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2017

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe d'habitation	201 910,00 €	13 %	26 248,00 €
Taxe foncière propriétés bâties	142 847,00 €	19,90 %	28 418,00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	61 786,00 €	79,00 %	48 811,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>406 543,00 €</b>	<b>-</b>	<b>103 477,00 €</b>

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 30h/semaine
- 1 adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h/semaine

1 agent en contrat aidé Emploi Avenir à 26h/semaine

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Remboursement d'emprunts	11 237,12 €	FCTVA	32 528,00 €
Travaux de bâtiments (Aménagement mairie)	3 318,00 €	Affectation (mise en réserve)	124 932,57 €
Travaux de voirie (voirie 2017 Chassolles - Sagheat, extension réseau élect)	182 104,32 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres travaux (outillage, mobilier urbain, matériel cuisine, restauration registres, bouche incendie, extincteurs, Eclairage Public)	19 611,13 €	Taxe aménagement	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	46 637,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 576,07 €	Emprunt	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	11 562,04 €
<b>Total général</b>	<b>219 846,64 €</b>	<b>Total général</b>	<b>215 659,61 €</b>

c) Les principaux travaux de l'année

- Voirie 2017 (178 942,32 €)

d) Les subventions d'investissements perçues

- du Département : 46 637 € (Travaux PAB Perpezat + voirie 2017)

b) Principaux ratios

Population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 171 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	936,98 €
Produits des impositions directes / population	665,63 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 417,70 €
Dépenses d'équipement brut / population	1 199,03 €
Encours de la dette / population	454,73 €
DGF / population	475,70 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	45,03 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	70,73 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	84,58 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	32,08 %

c) Etat de la dette

La Commune d'Apchat a 1 emprunt en cours.

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2017
Caisse Française de Financement Local	200 000 €	01/03/2002	01/03/2023	3,19 %	Fixe	77 759,67 €